

qui s'est entraîné dans l'aviation pendant trois ans. Ne pourrait-il pas occuper quelque poste terrestre dans le corps d'aviation afin de faire valoir son entraînement au lieu d'être transféré à l'armée? Que fera-t-on de lui dans l'armée?

L'hon. M. RALSTON: Je ne puis que dire à l'honorable député qu'il parle d'un cas qu'on rencontre rarement. On en voit cependant. Je ne ferai aucune insinuation au sujet de ce jeune homme que je ne connais pas. Il est cependant des cas où des jeunes gens souffrent d'indécision et ils sont, de ce fait, impropres à l'instruction comme aviateurs. Il en est qui, après s'être enrôlés dans le corps d'aviation, ne pêchent pas par excès d'énergie, si bien qu'on est forcé de les renvoyer. Il est évident qu'ils ne sont pas pour cela exemptés de l'appel au service militaire.

Pour ce qui est du lavage des planchers, je suppose qu'il en est parmi nous qui cirons nos propres souliers ou accomplissons d'autres corvées diverses. Je ne sache pas que ce soit considéré comme dégradant. Si le cas est sérieux, je m'en occuperai, mais je suis porté à croire que certaines corvées s'imposaient et que ce jeune homme, étant bien portant, a dû s'en acquitter à son tour, même s'il s'est agi de laver les planchers, car c'est une tâche qui s'impose.

M. MacNICOL: Il est probable qu'il a passé par ce stage il y a trois ans.

L'hon. M. RALSTON: Je le sais. S'il était demeuré dans l'aviation, il n'aurait pas dû recommencer. L'honorable député veut-il me communiquer le nom de l'intéressé?

M. MacNICOL: Oui. Si ses parents m'en donnent la permission, je mentionnerai son nom au ministre.

M. POULIOT: Ce sont des cas de corvée ou de corvée de cuisine. C'est le nom donné aux travaux accomplis par ceux qui nettoient les planchers et lavent la vaisselle. C'est très bien, mais il est regrettable qu'en plusieurs endroits, bon nombre de jeunes gens qui ont fait des études classiques soient continuellement assujettis à ces tâches parce qu'ils sont censés ne pas savoir l'anglais.

Avant que le ministre réponde à l'honorable député de Davenport, je voudrais lui poser plusieurs questions relatives au système Pulhems. En premier lieu, les honorables députés savent, j'en suis certain, que "P" signifie l'aptitude physique, "U" les extrémités supérieures, "L" les extrémités inférieures, "H" les oreilles et l'ouïe, "E" les yeux et la vision, "M" la capacité mentale et "S" la stabilité émotive. Cette question de la stabilité émotive a été

discutée longuement l'an dernier. Chacune des sept divisions est subdivisée en catégories numérotées de 1 à 5, sauf la division "M" qui traite de l'épreuve mentale où la catégorie n° 3 manque, et la division "S" qui ne compte pas la catégorie n° 2. Ces renseignements m'ont été fournis il y a quelque temps, et je me demande s'ils sont encore à date.

Je désire poser une question au ministre à ce sujet. S'il ne peut me répondre aujourd'hui, il pourra le faire demain. Voici la première question: Quelles sont ces catégories et chacune des sept divisions? Deuxièmement, pourquoi la division "M" ne comprend-elle pas la catégorie n° 3? Troisièmement, pourquoi la division "S" ne comprend-elle pas la catégorie n° 2? Voici ma quatrième question: quelle est la troisième catégorie de la subdivision "M" et la seconde catégorie de la subdivision "S"? "S" ne semble comporter qu'une seule catégorie, la stabilité. Il ne devrait y avoir qu'une catégorie pour la capacité mentale, car l'on est mentalement apte ou inapte; l'on est normal, ou l'on ne l'est pas. Il n'y a pas de degrés d'aptitude mentale ou d'anomalie; il est certainement impossible d'être atteint partiellement d'aptitude mentale. Dans la cité sainte de Toronto on a jugé plusieurs jeunes hommes mentalement inaptes, dit-on, à cause des réponses qu'ils ont faites à certaines questions. On leur a montré, m'a-t-on dit, une automobile dont les pneus étaient crevés, et on leur a demandé de dire rapidement ce qui faisait défaut dans l'automobile. Au lieu de mentionner les "crevaissons" un jeune homme a parlé de "manque d'essence", et on l'a déclaré mentalement inapte. Une autre question était: De quoi est composé un poudingue? On a déclaré mentalement inapte un garçon qui a répondu "de sel et de poivre". C'est très enfantin; on leur montre des vignettes et on leur pose des questions. Les résultats ne donnent pas une idée de l'intelligence des jeunes gens que l'on a jugés mentalement inaptes à Toronto, quoique le nombre de ceux qui ont raté ces épreuves soit fort étonnant.

Comme cinquième question, je demanderai au ministre de dire au comité, d'abord le nombre des officiers et en second lieu celui des sous-officiers et des simples soldats déclarés mentalement inaptes d'après l'épreuve pulhems, dans chaque district militaire, et je demanderais aussi une liste des questions que l'on pose pour juger de l'aptitude mentale de ces hommes.

Voici une autre série de questions. D'après le système Pulhems six spécialistes sont censés examiner les recrues. D'abord un spécialiste en maladies internes, deuxièmement un spécialiste en affections poitrinaires, troisième-

[M. MacNicol.]